

Les propos de Seïdina Ahmed Tijani disant : « la croyance ferme, pour l'évocateur de cette prière, qu'elle fait partie de la parole d'Allah comme le sont les hadith Qouddoussi et qu'elle ne provient pas de la composition d'un être humain. » veut-il dire par là que la Salat Fatihi est la Parole Eternelle de l'Essence Divine tout comme le Qoran ?

REPONSE

Les propos attribués à Seïdina Ahmed Tijani (qu'Allah sanctifie son précieux secret) sont loin de cette conclusion hâtive et ses propos sont toujours à saisir selon le sens conforme à la Chari'a comme il en a lui-même institué la règle en disant : « **Pesez les propos qui me sont attribués à la balance de la Chari'a, ce qui est conforme prenez-le et ce qui diverge délaissez-le.** »

Le savant d'Al Azhar, Sidi Mohamed El Hafidh Tidjani (qu'Allah l'agrée) a dit : « **Celui qui prétend que Seïdina Ahmed Tijani (qu'Allah sanctifie son précieux secret) a dit qu'elle (Salat Fatihi) provient de la Parole Eternelle d'Allah, ou qu'elle fait partie du Qoran ou qu'elle fait partie des hadiths Qouddoussi ou encore de n'importe quel autre aspect appartenant exclusivement à la révélation prophétique celui-là invente un mensonge invétéré sur Seïdina (qu'Allah sanctifie son précieux secret).** »

En effet, ce n'est point ce sens qui est voulu, mais ce qui est entendu par « la Parole d'Allah » c'est l'inspiration Divine (El Ilham) et non la révélation prophétique. Dès lors que le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a quitté ce monde, la révélation prophétique fut interrompue à jamais : « **Mohammed n'a jamais été le père de l'un de vos hommes, mais il est le Messager de Dieu et le dernier des prophètes. Dieu est Omniscient.** » (Sourate 33 Les Coalisés, verset 40).

Il ne peut donc plus y avoir de prophète après lui, c'est-à-dire quelqu'un qui reçoit une révélation Divine législative (instituant une Loi), tout ce qui vient après le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) est lié à la législation du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) et il est impossible de s'en écarter.

Aussi, tout ce qui est rapporté au sujet des Connaisseants et de leur dialogue avec la Présence Divine, tout cela doit être saisi sous le sens lié à la Loi prophétique, car tout ce qui en est exclu est faux et vain et les gens du Vrai sont unanimes et ne divergent point en cela. Ainsi, la porte de la révélation prophétique générale a été fermée après le départ du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) mais, comme le prouve la législation prophétique elle-même, Allah a honoré cette communauté en laissant trois aspects qui permettent l'accès au domaine de l'Invisible (El Ghayb) : il s'agit du regard clairvoyant (El Firasat), de la vision pieuse (Ar-rouiya) et de l'inspiration Divine (El Ilham).

Nous ne pouvons pas nous étendre sur toutes les preuves citées dans le Livre d'Allah, la Sunna et les propos des pieux ancêtres et savants de cette communauté, mais voici un aperçu :

Le regard clairvoyant (El Firasat) :

Le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a dit : « **Prenez garde au regard clairvoyant du croyant, car il voit par la Lumière d'Allah et il parle par l'accord d'Allah.** » (Rapporté par Ibn Jarir selon Thaouban (qu'Allah l'agrée))

Le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a dit : « **Allah possède des serviteurs qui connaissent les gens par leur regard clairvoyant.** » (Rapporté par El Hakim Tirmidhi, El Bazzar, Ibn Sana et Abou Nou'aïm selon Anas (qu'Allah l'agrée))

Il a été dit par Ibn Qayyim El Jaouzi (qu'Allah l'agrée) dans son livre **Kitêb Rouh** : « **Il a été fait l'éloge des détenteurs de ce genre de regard dans la parole : « Voilà vraiment des preuves, pour ceux qui savent observer ! » (Sourate 15 Al-Hijr, verset 75) Ibn 'Abbas (qu'Allah l'agrée) et d'autres ont dit : « C'est à dire les détenteurs du regard clairvoyant (El Firasat) » »**

Ibn Qayyim El Jaouzi dit ensuite : « **Lorsque le cœur est submergé par la lumière, alors elle déborde aux quatre coins et accourt du cœur jusqu'aux yeux et il dévoile alors à la vue des yeux à la mesure de cette lumière. Le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) voyait ses compagnons durant la prière alors qu'ils se trouvaient derrière lui et tout aussi bien qu'il les voyait lorsqu'ils étaient devant lui comme cela est rapporté par Boukhari, Mouslim et autres. Il a vu le temple de Jérusalem de visu alors qu'il se trouvait à la Mecque, il a vu les palais du Chêm, il a vu ses émirs durant la bataille de Mouata alors qu'il se trouvait à Médine, il a vu la mort du Négus d'Abyssinie et sortit faire la prière mortuaire sur lui, 'Omar a vu son escadron militaire qui se trouvait à Nahwanden Perse à combattre les ennemis et il leur cria : « Ô escadron, montez sur la montagne. » »**

Il a été rapporté que Chafi'i et Mohamed ibn Hassan étaient assis dans la Mosquée sacrée, un homme est rentré et Mohamed a dit : « **Je perçois (par son regard clairvoyant) qu'il est menuisier** » et Chafi'i a dit : « **Quant à moi, je perçois qu'il est forgeron.** » Ils interrogèrent cet homme et il répondit : « **J'étais forgeron, mais aujourd'hui je fais de la menuiserie.** »

Abou Sa'id Kharraz a dit : « **Je suis rentré à la Mosquée sacrée puis est rentré un derviche qui portait deux haillons, il mendiait, je me suis dit en moi-même : « Celui-ci se repose sur les gens. » Il me regarda alors et récita le verset : « [...] **Sachez qu'Allah sait ce qu'il y a dans vos âmes. Prenez donc garde à Lui** » (Sourate 2 La vache, verset 235) je me suis repenti secrètement, alors il m'appela et me récita : « **Et c'est Lui qui agrée de ses serviteurs le repentir** » (Sourate 42 La consultation, verset 25). »**

La vision pieuse (Ar-rouiya) :

Le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a dit : « **Le songe du croyant fait partie du 1/46ième de la prophétie** » comme rapporté par Boukhari et Mouslim ou encore sa parole où il dit (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) : « **Le songe du croyant provient d'une parole adressée au serviteur par Son Seigneur au cours de son sommeil** » qui est aussi authentifié.

Ibn Qayyim El Jaouzi (qu'Allah l'agrée) dit dans **Kiteb Rouh** :

« **Les rêves authentiques sont de plusieurs sortes :**

Certains sont une inspiration qu'Allah projette dans le cœur du serviteur, et c'est une parole par laquelle le Seigneur s'adresse à son serviteur dans son rêve comme l'a dit Oubada ibn Samit (qu'Allah l'agrée).

Certains sont des paraboles que l'ange responsable des rêves projette.

Certains sont la rencontre de l'esprit du dormeur avec l'esprit des morts parmi sa famille, ses proches et ses compagnons ou autres qu'eux.

Certains sont l'élévation de l'esprit du dormeur jusqu'à Allah et la conversation avec Lui.

Certains sont la rentrée de l'esprit au Paradis contemplant alors ce qui s'y trouve. »

L'inspiration Divine (El Ilhêm) :

Allah (qu'Il soit Glorifié et Exalté) dit : « **Et Nous révélâmes à la mère de Moïse : « Allaité-le [...] »** (Sourate 28 Le récit, verset 7)

Qourtoubi a dit : « **Il s'agit de l'inspiration Divine. Il fait l'unanimité qu'il n'y a point eu de femmes prophètes.** »

Il est rapporté que le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a dit : « **Il y avait certainement dans les communautés précédentes des « transmetteurs », s'il y en a parmi ma communauté c'est 'Omar ibn El Khattab qui est parmi eux.** » (Rapporté par Mouslim selon 'Aïcha (qu'Allah l'agrée))

El Hafidh Baghawi a dit dans **Charh Sounna** : « **Sa parole « des transmetteurs » c'est-à-dire des inspirés qui reçoivent quelque chose en leur cœur.** »

Nawawi (qu'Allah l'agrée) a dit dans son commentaire du Sahih Mouslim : « **L'inspiration c'est qu'Allah projette en une personne un ordre comportant l'accomplissement d'une chose ou son abandon.** »

Il est rapporté que le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a dit : « **Il y avait parmi ceux qui vous ont précédés parmi les Enfants d'Israël des personnes qui transmettaient sans être pourtant des prophètes, s'il y en a un parmi ma communauté c'est 'Omar.** » (Rapporté par Boukhari selon Abou Houreyra (qu'Allah l'agrée)).

Ibn Hajr a dit dans son commentaire du Sahih Boukhari : « **« [...] s'il y en a un parmi ma communauté », Il a été demandé : pourquoi ces propos sont-ils énoncés dans un sens incertain ? Sa communauté est la meilleure des communautés donc s'il est établi que cela se trouvait dans les autres communautés alors cette communauté est plus en droit de le détenir !? En fait, le sens incertain contenu dans cette parole est similaire au fait que l'on dise : « Si je choisissais un ami sincère parmi tous mes amis ce serait untel » donc ce sens incertain est une façon de montrer la particularité d'untel dans la perfection de son amitié, mais il ne s'agit pas de dire qu'il n'y a point d'ami. » »**

Allah (qu'Il soit Glorifié et Exalté) dit : « **Ce n'est nullement le fait d'un être humain qu'Allah lui adresse la parole si ce n'est par révélation ou de derrière un écran ou qu'Il envoie un messenger pour qu'Il lui inspire avec Sa permission ce qu'Il veut. Il est Sublime et Sage.** » (Sourate 42 La consultation, verset 51)

Or l'inspiration est un aspect de la révélation comme ce fut le cas pour la mère de Moïse (paix sur lui), et cela que ce soit par l'apparition d'un ange sans que ce ne soit pourtant une prophétie comme pour le cas de Marie, Allah dit : « **Elle se cacha à leurs yeux derrière un écran et Nous lui envoyâmes alors Notre Esprit qui se présenta à elle sous l'aspect d'un parfait être humain.** » (Sourate 19 Myriam, verset 17)

Et comme cela est aussi établi dans les deux Sahih au sujet de 'Imran ibn Housseïne (qu'Allah l'agrée) qui recevait les salutations des anges sans être considéré de ce fait comme un prophète, et comme il y est mentionné aussi la parole de l'ange au lépreux, au teigneux et à l'aveugle. Ce peut être encore sous forme de la parole de l'ange sur la langue de celui qui s'exprime comme cela est cité dans le hadith d'Abou Sa'id el Khoudri (qu'Allah l'agrée) dans lequel le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a dit : « **Les anges parlent par sa langue** ».

Ibn Taymiya a dit dans ses **Fatawa** : « Et quant à ce qu'Il révèle à ses serviteurs cela peut se faire par l'intermédiaire d'un ange ou sans cet intermédiaire et cela concerne l'ensemble des croyants et n'est point réservé aux prophètes, Allah dit : « **Et Nous révélâmes à la mère de Moïse : « Allaité-le... »** Et Allah dit : « **Et quand j'ai révélé aux Apôtres ceci : « Croyez en Moi et Mon Messenger. » Ils dirent : « Nous croyons et atteste que nous sommes entièrement soumis. »** (Sourate 5 La famille d'Imran, verset 111) » »

Ibn Hajr dit dans **Fath Bari** : « Il y a un secret dans le fait de la rareté des cas d'inspiration à son époque (au Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) alors que cela abonda après lui, cela afin de faire prévaloir sa révélation reçut à l'état d'éveil et de mettre en valeur son prodige ; or il convenait mieux que cela ne survienne à personne d'autre à son époque, mais lorsque la révélation s'interrompt par sa mort, par conséquent, les cas d'inspiration ont apparu sur ceux qu'Allah a dotés d'être préservé du sentiment d'infailibilité. Et critiquer que cela ait pu survenir alors que les cas excèdent et sont bien connus n'est qu'une marque d'entêtement de la part de celui qui s'y oppose. »

C'est dans ce domaine que rentrent les formules d'évocations que reçurent les Connaisseurs, formules qui ne se trouvent pas mentionnées textuellement dans le Qoran et la Sunna mais qui provient du cadre validé par le Qoran et la Sunna à travers une vision pieuse ou l'inspiration que ce soit en le recevant de la Sainte Présence ou le recevant du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) ou en entendant une voix lui parvenir ou en le voyant écrit ou sous tout autre aspect. Il n'est donc point permis d'affirmer qu'ils ont rajouté au Livre d'Allah ou à l'enseignement du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) ou qu'il s'agit d'une innovation, car c'est de ces deux sources-là qu'ils tirent l'origine de leur évocations ou invocations.

Le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a dit : « **Vous êtes exaucé tant que vous ne demandez pas un mal ou la rupture d'un lien de parenté.** » Ainsi la Loi nous permet n'importe quelle invocation et les compagnons comme les Suivants (Tabi'in) et ceux qui les ont suivis ont aussi bien invoqué directement par ce qui leur étaient inspirés tout comme par ce qui a été rapporté du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) et les récits abondent en ce sens.

Pour exemple, il est rapporté de Boureïda (qu'Allah l'agrée) qu'une fois le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) entendit un fidèle invoquer Allah en ces termes : « **Ô Allah ! Je te demande en tant que j'atteste qu'en vérité tu es Allah, point de divinité autre que Toi, l'Unique, l'Absolu qui n'a jamais engendré, n'a pas été engendré non plus et nul n'est égal à Lui.** » Il dit (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) : « **Par Celui qui tient mon âme entre ses mains, celui-ci a invoqué Allah par son Nom le plus Exalté (Ismou Allah El A'dham) grâce auquel Allah répond à l'appel et satisfait les désirs.** »

Ainsi, non seulement le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) ne l'a point réprimandé en lui ordonnant de se limiter à la façon dont lui-même invoquait, mais en plus il a mentionné le mérite immense de cette invocation que cet homme fut inspiré de dire.

Il y a aussi ce qui est rapporté par Ahmed selon Anas (qu'Allah l'agrée) qui raconte : « **J'étais assis avec le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) dans une assemblée quand un homme arriva et salua le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) et les présents. Il dit : « Que la paix soit sur vous ainsi que la Miséricorde d'Allah ! »** Le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) répondit : « **Et sur vous la paix, la Miséricorde d'Allah et Sa Bénédiction.** » L'homme en s'asseyant

dit : « Louange à Allah d'une louange grande, bonne et bénie, comme notre Seigneur aime être loué et comme Il en est digne. » Le Messenger d'Allah (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) lui demanda : « **Comment as-tu dit ?** » Il répéta ses paroles et le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) dit : « **Par Celui qui tient mon âme dans Sa Main ! Dix anges se sont précipités sur cette parole, chacun voulant l'inscrire ! Ils ne surent comment l'écrire et le rapportèrent au Puissant. Il dit : « Écrivez comme l'a dit mon serviteur. »** »

El Moundhiri a dit : « Il est rapporté par Ahmed et ses rapporteurs sont sûrs, ainsi que Nassa-i et Ibn Hibban dans son Sahih mais avec une autre version. »

Il est rapporté par Tabarani avec une chaîne bonne, ainsi que Baïhaqi et Ibn Abi Dounia selon Abou Ayyoub (qu'Allah l'agrée) qui dit : « Un homme dit en présence du Messenger d'Allah (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) : « Louange à Allah d'une louange grande, bonne et bénie. » Le Messenger d'Allah (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) demanda : « **Qui a dit cela ?** » L'homme se tut et crut que ses paroles étaient déplacées. Le Messenger d'Allah (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) demanda : « **Qui est-il ? Il n'a dit que du bien.** » L'homme dit : « C'est moi qui l'ai dit en voulant faire le bien, ô Messenger d'Allah ! » Il dit (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) : « **Par Celui qui tient mon âme dans Sa Main ! J'ai vu treize anges se précipiter sur ta parole chacun voulant l'emmener à Allah Béni et Elevé.** » »

Il est rapporté par Tabarani dans **El Aousat** selon Anas (qu'Allah l'agrée) qui a dit : « Le Messenger d'Allah (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) passa près d'un bédouin qui suppliait Allah dans sa prière et disait : « Toi que les yeux ne voient pas, que l'imagination n'atteint pas, qui ne peut être décrit, qui n'es pas affecté par les créatures et qui ne crains pas les retournements. Tu connais le poids des montagnes, les mesures des océans, le nombre des gouttes de la pluie, le nombre des feuilles des arbres, le nombre de ce que la nuit enveloppe dans ses ténèbres et le nombre de ce que le jour éclaire. Pas un ciel ne t'en cache un autre, ni une terre ne t'en cache une autre, ni une mer ne te cache son fond, ni une montagne ne te cache son intérieur. Fais que la meilleure partie de ma vie soit la dernière, que mes meilleures œuvres soient les finales et que mon meilleur jour soit le jour où je te rencontrerai ! »

Le Messenger d'Allah (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) chargea un homme de rester près du bédouin et il lui dit : « **Quand il finira, ramène-le-moi.** » Quand il acheva sa prière, il se rendit auprès du Messenger d'Allah (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui). Le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) avait reçu de l'or en cadeau et en offrit au bédouin et dit : « **De quelle tribu es-tu ?** » Il répondit : « **Des Banou 'Amir ibn Sa'sa'a, ô Messenger d'Allah.** » Il lui dit : « **Sais-tu pourquoi je t'ai offert l'or ?** » Il dit : « **Pour la parenté entre nous et toi, ô Messenger d'Allah.** » Il répondit : « **La parenté a effectivement son droit, mais je t'ai offert l'or pour tes belles glorifications d'Allah (qu'Il soit Glorifié et Exalté).** »

El Haythami a dit : « **Tous les rapporteurs sont ceux du Sahih sauf Abdallah ibn Mohamed El Adrami qui est un homme sûr.** »

Concernant **Salat Fatihi**, Seïdina Ahmed Tijani (qu'Allah sanctifie son précieux secret) n'a point voulu faire allusion à la Parole Eternelle d'Allah et plusieurs aspects le prouvent :

- L'un d'entre eux est qu'il a dit dans **Djawahirou-I-Ma'ani** : « **Concernant les propos des Connaissants lorsqu'ils disent : « Je l'ai entendu [...] » c'est-à-dire Allah ou « Il m'a dit [...] » cela est limité au domaine suivant : c'est que les paroles qui sont attribuées à ses grands hommes dans ce domaine, dans l'attribution des propos à Allah, c'est une attribution mettant en rapport la créature avec le Créateur et non pas dans l'objectif de mettre en rapport la parole avec le locuteur, celui d'entre ses grands hommes qui penserait qu'il a entendu la Parole de l'Essence Divine comme l'a entendu Moussa (paix sur lui) alors il s'est égaré, s'est détourné du Vrai et s'est perdu et Allah dit : « **Ce n'est nullement le fait d'un être humain qu'Allah lui adresse la parole si ce n'est par révélation ou de derrière un écran ou qu'Il envoie un messenger pour qu'Il lui inspire avec Sa permission ce qu'il veut. Il est Sublime et Sage.** » (Sourate 42 La consultation, verset 51) » »**

- Un autre aspect est la confirmation dans ce sens du savant Sidi 'Arbi ibn Sa-ih (qu'Allah l'agrée), l'auteur du **Boughiya**, qui a dit : « Cela fait partie des inspirations qui sont possibles concernant les Saints et celui (c'est-à-dire Sidi Mohamed Ibn Mechri) qui a rapporté (au sujet de Salat Fatihi) qu'il s'agissait de la Parole d'Allah voulant énoncer là la parole de Seïdina (qu'Allah sanctifie son précieux secret) il l'a fait en sachant que le sens évoqué est l'inspiration. »

Quant aux mots évoqués par Seïdina Ahmed Tijani (qu'Allah sanctifie son précieux secret) dans **Djawahirou-l-Ma'ani** c'est : « **Elle provient de l'Invisible** » et il n'a point dit : « Elle m'a été révélée » ou « Allah m'a parlé ».

- Et encore Seïdina Ahmed Tijani (qu'Allah sanctifie son précieux secret) n'a nullement voulu prétendre que **Salat Fatih** est la Parole Eternelle d'Allah et serait donc incréé puisque justement après avoir cités certains de ses mérites il a dit ensuite : « **Ne la dément pas et ne la critique pas, car la grâce est détenue par Allah et Il la donne à qui Il veut, et Sa grâce sort du cercle des normes et il te suffit Sa parole qui dit : « Et Il crée ce que vous ne savez pas. »** (Sourate 16 Les abeilles, verset 8). » Il a évoqué ainsi le caractère créé de **Salat Fatih** alors que la Parole d'Allah est une Parole Eternelle et incréé.

- Seïdina Ahmed Tijani (qu'Allah sanctifie son précieux secret) a enfin bien confirmé que son origine est du domaine de l'inspiration en mentionnant que le premier qui l'a reçu est le Connaisseur Sidi Mohamed el Bakri (qu'Allah l'agrée) et que c'est un ange qui le lui amena sur un écriteau de lumière écrit par la plume de la Toute-Puissance.

Ce genre d'écriture qui sort du cadre de l'ordinaire entre bien dans les catégories d'inspirations existantes et possibles et pour preuve il est rapporté par Ibn 'Omar (qu'Allah l'agrée) que le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a dit : « **Il y avait parmi ceux qui vous ont précédé, un homme qui s'appelait Kifl et qui ne renonçait à rien. Une fois une femme se présenta à lui pour satisfaire son besoin (charnel), il lui offrit soixante dinars, lorsqu'il la voulut pour lui-même, elle se prépara et pleura. Il lui dit : « Qu'est-ce donc qui te fait pleurer ? » Elle lui dit : « Je n'ai jamais fait cela auparavant, c'est la nécessité qui m'a poussé. » Il dit : « Et tu es dans cet état à cause de la crainte d'Allah, il serait plus juste que ce soit moi, pars donc et garde ce que je t'ai donné et par Allah je ne lui désobéirai plus jamais après cela. » Il mourut au cours de cette nuit même et lorsque le matin arriva on trouva inscrit sur sa porte : « Allah, qu'Il soit Exalté, a pardonné à Kifl. » Et les gens restèrent étonnés de cela jusqu'à ce qu'Allah révéla son cas au prophète de cette époque-là. »(Rapporté par Tirmidhi dans ses Sunan qui l'a déclaré « bon » (Hasan), ainsi qu'El Hakem et Ibn Hibban qui l'ont authentifié (Sahih))**

Ainsi, ce fut une écriture provenant de la Présence Divine dont les gens ne furent pas au courant et même leur prophète n'en fut informé qu'après une révélation. Par conséquent, il est plus que probable que ce genre d'écrit ait pu survenir dans cette noble communauté, car cela entre dans le cadre délimité par la Législation Divine.

D'ailleurs Cheikh Cha'rani (qu'Allah l'agrée) a dit concernant la différence entre l'inspiration des Aouliya et la révélation des prophètes (paix sur eux): « **Sache que la révélation des prophètes (paix sur eux) ne s'effectue que par la langue de Jibril (paix sur lui) à l'état de veille et de vive voix, quant à l'inspiration des Aouliya elle s'effectue par la langue de l'ange préposé à l'inspiration et elle est de plusieurs modes.**

Cheikh Ibn 'Arabi (qu'Allah l'agrée) a dit : « **Certaines inspirations s'obtiennent par des visions comme les annonces dans le monde fictif des visions et c'est la révélation dans les rêves. À ce moment-là, celui qui l'obtient est représenté fictivement, celui qui la transmet aussi, et celui qui l'envoie de même. Certaines autres sont des visions sensorielles par des faits perceptibles (écrits spirituels), d'autres sont des significations que reçoit le sujet de l'inspiration sur lui et cela sans l'intervention d'un sens, ni d'une vision fictive en ce qui descend sur lui. Ce genre d'écrit spirituel est courant pour les Aouliya, c'est par cette cause que le reçut Abou Abdallah Qoudayb El Banne et d'autres tels que Baqi ibn Moukhalid l'élève de l'Imam Ahmed (qu'Allah l'agrée) et c'est là les moindres de l'ensemble dans ce domaine, ils ne trouvent cela qu'une fois s'être réveillé de leurs sommeils, écrit sur une feuille. »**

Cheikh Cha'rani poursuit : « **S'il est demandé : Mais quel est le signe apparent de ce genre d'écriture inscrit sur une feuille, qui montre que cela provient d'Allah, ce qui permet ainsi au Waly d'œuvrer en conséquence ?**

La réponse est que le signe est comme l'a stipulé le Cheikh Ibn 'Arabi (qu'Allah l'agrée) : « **Ce genre d'écriture peut se lire similairement dans n'importe quel sens, sans que l'écriture ne se modifie, même en retournant la feuille à l'envers l'écriture reste tout de même à l'endroit. J'ai certes vu une de ses feuilles qui était descendues sur un disciple de Moutaf, l'affranchissant de l'Enfer et qui était similaire à ce que l'on a décrit, lorsque les gens la virent ils surent que ce n'était point là l'écriture d'une créature, ainsi si on constate ce signe on sait alors que cela provient d'Allah mais par contre il ne doit être pratiqué que si cela est conforme à la Loi que nous possédons. »**

Il a dit aussi : « Ce genre de choses est arrivé à l'une de nos disciples qui a vu en rêve qu'Allah (qu'Il soit Glorifié et Exalté) lui a remis une feuille qu'elle enferma dans sa main ; or lorsqu'elle se réveilla personne ne put réussir à lui ouvrir la main, alors Allah (qu'Il soit Glorifié et Exalté) m'inspira de lui dire : « Mets l'intention dans ton cœur que si Allah t'ouvrait la main, tu l'avaleras. ». Elle mit l'intention et approcha sa main de sa bouche ainsi la feuille y entra irrésistiblement, puis ils me demandèrent : « Comment as-tu su cela ? » Je leur dis : « J'ai su par inspiration qu'Allah ne voulait pas qu'elle montre cela à autrui. » » Fin de citation de Cheikh Cha'rani.

Il en est ainsi aussi sur le fait d'entendre une voix nous provenir de manière inhabituelle ou extraordinaire tel que cela survint aux compagnons (qu'Allah les agrée) lorsqu'ils s'interrogèrent sur la manière d'effectuer le lavage mortuaire du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui), chacun ayant un avis divergent. Ils furent pris de somnolence et entendirent une voix provenir de la pièce contenant le corps béni du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) leur ordonnant de le laver par-dessus ses vêtements sans le dévêtir.

Il est rapporté aussi par Tabarani selon **'Azat bint 'Iyadh ibn Abi Qirsafat** (qu'Allah l'agrée) : « Les Byzantins emprisonnèrent un fils à Abou Qirsafat (qu'Allah l'agrée). À chaque fois qu'arrivait l'heure de la prière, Abou Qirsafat montait sur le rempart de 'Asqalane et appelait : « Untel ! La prière ! » Et il l'entendait alors qu'il était en terre byzantine. »

El Haythami a dit : « Les transmetteurs sont sûrs. »

Il est rapporté par El Hakem selon Sa'id ibn Joubeyr (qu'Allah l'agrée) qui dit : « Ibn 'Abbas (qu'Allah l'agrée) mourut à Taïf et j'ai assisté à ses funérailles. Un oiseau arriva, jamais n'avait-on vu pareil oiseau, et il entra dans sa litière mortuaire. Nous regardâmes et nous attendîmes pour voir s'il sortirait, mais on ne le vit pas sortir de sa litière mortuaire. Quand il fût enterré, ce verset fût psalmodié sur le bord de sa tombe, sans qu'on sache qui le récita : « **Ô Toi, âme apaisée, retourne vers Ton Seigneur, satisfaite et agréée, entre donc parmi mes serviteurs, et entre dans Mon Paradis.** » (Sourate 89 Al Fajr, versets 27 à 30) »

Il existe une autre version de Tabarani. El Haythami a dit : « Ce sont des transmetteurs du Sahih »

Zaouiya Tidjaniya El Koubra d'Europe